



## TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

### **Elèves domiciliés dans le Nord et le Pas de Calais**

**Pour obtenir votre titre de transport, vous devez formuler votre demande sur les sites suivants :**

- 1- Pour les résidents de la MEL (Métropole Européenne de Lille) :

Votre transporteur sera « **TRANSPOLE** »

[www.transpole.fr](http://www.transpole.fr)

- 2- Pour les résidents hors MEL domiciliés dans le Nord et le Pas de Calais, à partir du 4 juin 2018 vous devez formuler votre demande sur les sites :

<https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

ou

<https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

Après validation de l'établissement scolaire, la carte de transport est à demander impérativement par la famille auprès du transporteur « **ARC EN CIEL 2** » en vous connectant sur le site :

[www.arcenciel2.fr](http://www.arcenciel2.fr)

Lien pour information : <http://www.arc-en-ciel2.fr/?Page=TitresScolaires>

**Pour tout renseignement concernant les transports, vous pouvez contacter Madame BOUSSOUALEM, référente des transports de l'Institution Sainte-Marie au 03 20 10 38 56**